



Réseau Sahel
Désertification



LE GROUPE
DE COORDINATION
DES ZONES ARIDES



LA NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES AU BURKINA FASO

Note d'actualité – Juillet 2017

Auteurs :



Le processus de fixation des cibles volontaires de Neutralité en matière de Dégradation des Terres a débuté en 2016 au Burkina Faso. Les travaux se sont intensifiés début 2017 pour parvenir aux premiers résultats du processus. Cette note d'actualité du ReSaD retrace dans les grandes lignes l'émergence du concept de NDT, la conduite du processus au Burkina Faso et elle présente les résultats : situation de références, cibles nationales de NDT et mesures associées.

Le concept de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) : genèse et définition

Lors du Sommet Rio+20 en 2012, les pays membres de l'Organisation des Nations-Unies prennent l'engagement mondial de lutter pour un monde neutre en matière de dégradation des terres. Trois ans plus tard, cet engagement est traduit dans l'Objectif du Développement Durable 15.3 de l'Agenda 2030.

ODD 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, en intégrant les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer à atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres.

En 2015 également, lors de la 12^{ème} conférence des parties de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification (COP12-CNULD, Ankara), le concept de NDT est au cœur des discussions. Les pays parties approuve la définition de la NDT comme étant un « état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres, nécessaires pour appuyer les fonctions et services afférents aux écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou progressent dans le cadre d'échelles temporelles et spatiales déterminées et d'écosystèmes donnés ».

Les pays-parties de la CNULCD sont alors invités à formuler des cibles volontaires nationales pour atteindre la NDT en accord avec leurs spécificités nationales et à les intégrer dans leurs programmes d'actions nationaux (PAN/LCD). Le processus sera conduit dans 103 pays, dont 40 sur le continent africain.



Le ReSaD est un réseau coordonné par le CARI et financé par l'AFD et l'Union Européenne



Le processus de définition des cibles volontaires de NDT

Le Mécanisme Mondial, organe de mise en œuvre de la CNULCD, en coopération avec le secrétariat exécutif de la Convention et d'autres partenaires, a mis en place un programme qui vise à accompagner les pays pour conduire le processus.

Concrètement, le processus repose sur 4 piliers :

1. **Faire levier sur la NDT** : assurer l'implication des décideurs et de toutes les parties prenantes concernées par la gestion durable des terres.
2. **Évaluer la NDT** : établir une situation de référence pour la NDT : valeurs de référence et cartographie sur l'état des terres et les facteurs de dégradation.
3. **Définir les cibles volontaires de NDT et les mesures associées**, au regard de la situation de référence.
4. **Réaliser la NDT** : Intégrer la NDT dans les politiques nationales et identifier des projets et programmes transformateurs, ainsi que des mécanismes innovants de financement.

Réalisation du processus au Burkina Faso

En mars 2016, le Burkina Faso a adhéré formellement au programme de définition des cibles de la NDT, mais c'est le 16 février 2017 que le processus a été officiellement lancé.

Il est conduit par une équipe composée du point focal de la CNULCD au sein du SP/CNDD, d'un consultant national recruté par le Mécanisme Mondial et d'une volontaire des Nations-Unies.

Cette équipe s'appuie sur :

- Un **Groupe Technique de Travail**, pluridisciplinaire et pluri-institutionnel, composé de 20 à 25 membres ;
- Un **Comité de haut niveau de Supervision** du processus.

Groupe Technique de Travail :

Objectif : appuyer grâce à leurs expertises la mise en œuvre du processus et promouvoir l'intégration de la NDT dans les politiques et plans nationaux de GDT/LCD.

Rôles :

1. Évaluer la NDT : établir la situation de référence sur la base de données de l'année 2015,
2. Proposer les cibles de NDT et les mesures associées NDT attendue d'ici 2030.

Ce groupe est composé des services techniques sectoriels en lien avec l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, l'hydraulique, les ressources naturelles, les sols. Il intègre également des représentants de la société civile, dont le SPONG.

Le comité de haut niveau de supervision du processus :

Rôle : superviser les activités du groupe de travail et de les valider aux différentes étapes.

Ce comité est composé :

- des secrétaires généraux des ministères en charge de l'environnement, du secteur rural, de la recherche, de l'aménagement du territoire et des finances, des mines,...
- des secrétariats permanents de la coordination des politiques agricoles et du développement rural (SP/CPSA et SP/CNDD)
- des partenaires techniques : CILSS, OIM, PNUD, FAO, UE
- de la coordination nationale de la GMV
- de la société civile : confédération paysanne du Faso et SPONG.

La création du comité de supervision, présidé par le SG du MEEVCC, est donc une concrétisation du pilier 1 du programme « Faire levier sur la NDT » en rassemblant les parties prenantes concernées.



Premiers résultats du processus

Ces éléments ressortent des travaux menés par le Groupe Technique de Travail de janvier à mai 2017. Ils sont extraits d'une première version provisoire du rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées de la NDT au Burkina Faso.

Situation de référence de la dégradation des terres au Burkina Faso

• Analyse de l'indicateur « occupation des terres »

Selon le GIEC, l'occupation des terres se réfère à « la couverture physique de la surface de la Terre telle qu'observée ».

Les données ont été classées selon 6 unités d'occupation définies par le Mécanisme Mondial : 1. Forêts, 2. Arbustes, Prairies et zones à la végétation clairsemée, 3. Terres cultivées, 4. Zones humides et plan d'eau, 5. Zones artificielles, 6. Terrain non viabilisé.

La comparaison entre les valeurs de référence de 2002 et de 2013 permet de constater l'évolution de la superficie de chaque classe d'occupation. Parmi, les grandes tendances constatées il y a la forte baisse (-46%) des forêts durant la période. Les zones d'arbustes et prairies, ainsi que les terres cultivées ont augmenté en superficie. De même que les terrains non viabilisés, qui sont des zones nues recouverte de sables, de dunes ou de rochers. La représentation cartographique de ces données montre que les forêts sont donc progressivement remplacées par des zones exploitées pour l'agriculture ou l'élevage (prairies, jachères, champs cultivés). Les derniers espaces naturels sont confinés dans les aires protégées, et une couverture végétale importante peut encore être rencontrée au Sud et Sud-Est du pays.

Données analysées :

- Base de données d'occupation des terres (BDOT) de la DCIME, 2002
- Base de Données d'occupation des terres de l'OSS, 2013

• Analyse de l'indicateur « Productivités des terres »

La productivité des terres est « la capacité de productivité primaire nette (PPN) totale de la surface, définie comme étant l'énergie fixée par les plantes, moins leur respiration ».

Ces données sont regroupées en 5 classes qualitatives de tendance : 1. Déclin de la productivité, 2. Premiers signes de déclin, 3. Stable subissant des perturbations, 3. Stable ne subissant pas de perturbations, 4. Accroissement de la productivité.

La majorité du territoire burkinabé (75%) est dans la classe « stable, ne subissant pas de stress perturbations ». Les deux catégories plus alarmantes – déclin et premiers signes de déclin – représentent 9,5%. Il s'agit de superficies situées aux abords de Ouagadougou, dans le parc du W et le long des bassins du Nakambe, Mouhoun et Sissili.

Données analysées :

- Données du Mécanisme Mondial pour 1999 et 2013.
- Elles sont issues d'observations satellites du taux de chlorophylle permettant de construire l'Indice de Végétation par Différence Normalisée (NDVI).

• Analyse de l'indicateur « Stock de carbone »

Pour le GTT, le stock de carbone correspond à la quantité de carbone présent dans le sol : carbone organique du sol (COS). Pour sa détermination, une méthodologie a consisté à exploiter les données historiques des profils du Bureau National des Sols du Burkina (BUNASOLS).

Les données de stock de carbone ont été classées en fonction du type d'utilisation des terres, puis analysées par zone climatique : sahélienne, soudanienne et Sud-soudanienne.

De manière générale, le stockage de carbone dans le sol s'est amélioré dans la majeure partie du territoire, cependant des zones sont en cours de dégradation au Sahel, aux alentours de la mare Oursi, dans une grande partie du bassin de Nakambé, le Tuy et dans le KénéDougou.

Données analysées :

- Données du Mécanisme Mondial et données du BUNASOLS pour la période 2002 - 2013



Tendances négatives de dégradation des terres :

En résumé, pour les trois indicateurs, les tendances négatives observées sont les suivantes :

- Occupation des terres : passage de « forêts » à « zones arbustives et de prairies », et passage de « zones arbustives et de prairies » à « champs cultivés »,
- Tendances négatives de productivité dans les « zones arbustives et de prairies » ainsi qu'au niveau de certaines « terres cultivées ».
- Les pertes de stock de carbone du sol les plus importantes s'observent dans les zones qui passent de « forêts » à « zones arbustives et de prairies », puis de cette dernière classe à « terrains nus ».

- **Facteurs directs et indirects de la dégradation des terres au Burkina Faso**

Les membres du GTT ont identifié les facteurs causant les dégradations observées lors de l'établissement de la situation de référence. Ces **facteurs directs** sont regroupés en 6 types de dégradation :

Érosion hydrique : perte de la couche arable, ruissellement.

Érosion éolienne : perte de la couche arable.

Dégradation chimique : baisse de la teneur en éléments nutritifs, en matière organique. Augmentation des teneurs en éléments toxiques.

Dégradation physique : compactage, dégradation de la structure du sol.

Dégradation de l'eau : baisse de la nappe, pollution.

Dégradation biologique : perte d'habitats, perte des espèces naturelles, des macro et micro-organismes du sol.

A cela s'ajoutent de nombreux **facteurs indirects**, qui représentent autant de leviers d'action en faveur de la GDT. Il s'agit entre autres, des caractéristiques démographiques et socio-économiques impactant sur l'utilisation des ressources naturelles, des problématiques foncières (sécurisation, conflits), de l'éducation et de l'accès aux infrastructures et services, etc.

Cibles volontaires nationales de NDT et mesures associées

Sur la base de l'analyse de la situation de référence, et de l'identification des « points chauds », zones les plus menacées de dégradation, le GTT a proposé des cibles NDT et des mesures correspondant aux 3 indicateurs de la CNULCD.

5,16 millions d'hectare à restaurer
Soit 19% du territoire national

- **Cible principale :**

D'ici à 2030, 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

- **Cibles spécifiques :**

- Mettre un terme à la conversion des forêts en d'autres classes d'occupation d'ici à 2030.
- Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « arbustes, prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 2,5 millions d'hectare.
- Améliorer les stocks de carbone sur 800 000 ha pour parvenir à un minimum de 1% de matière organique (apport de 5 tonnes de matière organique à l'hectare tous les 2 ans).
- Récupération de 300 000 hectares de terrains non viabilisés sur un total de 600 000 hectares.



Ces cibles ambitieuses reposent sur une restauration équivalente à la superficie des terres dégradées ces onze dernières années tout en limitant la dégradation pour les années futures. Des mesures ont donc été identifiées pour atteindre la NDT à l'horizon 2030, elles sont associées aux grandes tendances de dégradation des terres (voir tableau ci-dessous). Il est estimé que l'atteinte de ces objectifs demande un effort financier de 2,7 milliards USD.

Indicateurs	Tendances négatives	Surfaces dégradées (ha)	Mesures proposées	Objectif chiffré
Occupation des terres	Forêts⇒arbustes, prairies	2 269 000	Création et classement d'espaces de conservation dans les 12 régions	900 000 ha
			Audit des plans d'aménagement de toutes les forêts classées ou protégées	450 000 ha
			Production et diffusion de foyers améliorés	540 000 ménages
			Promotion de foyers dolo pour les dolotières	180 000 foyers
			Réhabilitation et mise en défens de berge de cours d'eau	30 000 ha
			Équipement de ménages en biodigesteurs	75 000 ménages
			Reboisement	
	Arbustes, prairies⇒terres cultivées	221 500	Création et gestion durable de 5 zones d'intensification des productions animales (ZIPA)	5 ZIPA
			Promotion de la fauche et conservation de fourrage grossier	150 000 T
			Promotion des AGR	
Forêts et arbustes, prairies⇒terrain non viabilisé	158 000	Restauration des terres dégradées : récupération mécanique et manuelle (aménagement CES/DRS)	295 000 ha	
Productivité des terres	Forêts avec une tendance négative de productivité	105 200	Réalisation de RNA	
			Reboisement	
	Arbustes, prairies avec une tendance négative de productivité	1 495 000	Réalisation de RNA	800 000 ha
			Réhabilitation des terres dégradées à des fins sylvo-pastorales	1 120 000 ha
			Gestion durable des pâturages	
	Terres cultivées avec une tendance négative de productivité	855 100	Aménagement CES : cordons pierreux végétalisés, zaï, RNA	1 575 000 ha
			Agroforesterie	150 000 ha
Création de parc d'hivernage				
Paillage				
Stock de carbone	Perte de carbone lié au changement d'occupation de sols : forêts⇒terres cultivées	111 T 798 000 ha	Aménagements CES	
			Techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols	
			Promotion des légumineuses	
			Promotion de systèmes agro-sylvo-pastoraux	

